

ASSOCIATION FRANCE – CHINE DE LA LOIRE

Convention régissant les cours de chinois

Entre l'Association France-Chine de la Loire et M
Il est conclu la convention suivante :

Article 1

L'Association organise des cours de chinois à la Maison des Associations, 4 rue André Malraux 42000 Saint-Etienne. Cet enseignement sera dispensé par des professeurs rémunérés par l'Association au moyen d'un salaire soumis à charges sociales, et sera, pour chaque niveau, réparti à raison d'un cours par semaine de début Octobre à fin Juin, hors périodes de vacances scolaires.

Article 2

Le coût annuel de cet enseignement, hors achat par l'élève du Manuel de chinois, est de 250 Euros pour les adultes et de 200 Euros pour les étudiants ou chômeurs. Dans le but de garantir le paiement des salaires et charges sociales des professeurs, le règlement intégral en est demandé aux élèves à l'inscription aux cours. Ce règlement consiste en trois chèques dont l'encaissement échelonné aura lieu en Novembre, Février et Mai . en outre, il est demandé aux élèves d'adhérer à l'Association, condition essentielle pour le plein exercice du contrat d'Assurance responsabilité civile souscrit par AFCL et couvrant, entre autres, cette activité.

Article 3

L'Association se réserve le droit en cas de nécessité, et dans la plus grande concertation avec les élèves, de modifier le lieu, les dates et l'enseignant.

Article 4

Ainsi que l'exprime l'Article 2, l'Association a besoin de l'assiduité de tous les élèves sur l'année scolaire. En conséquence, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de décision de l'élève d'arrêt de suivi des cours, sauf motif de raison majeure dûment reconnue, à l'appréciation du Bureau de l'Association. Il est précisé que cette clause ne s'applique qu'au-delà d'un délai de rétractation de vingt jours après l'inscription.

Article 5

Les éventuels conflits entre les deux parties feront l'objet d'un règlement amiable, à défaut, ceux ci seraient soumis aux jugements des tribunaux compétents.

Fait à Saint-Etienne, en double exemplaire, le

Pour l'Association, la Présidente

L'ÉLÈVE : (Lu et Approuvé)

Pascale TRELAT

Maison des Associations Casier 127 4 Rue André Malraux 42000 Saint-Etienne
Permanence le Mardi de 18 h à 19h

Hors permanence : Contact : 06 11 67 84 26 E-Mail : afcloire@laposte.net

N° Immatriculation INSEE:417 809 324 00011code APE : 913 E Association loi 1901 non assujettie à la TVA